



Parcelle cadastrale / Immeuble (1)
Parcelle / Immeuble en réalisation (2)

Délimitation du degré d'utilisation du sol
Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1 Zones d'habitation 1	REC-1 Zone de sport et de loisir de « type 1 »
MIX-v Zone mixte villageoise	REC-2 Zone de sport et de loisir de « type 2 »
MIX-r Zone mixte rurale	REC-3 Zone de sport et de loisir de « type 3 »
BEP Zones de bâtiments et d'équipements publics	SPEC-s Zone spéciale - station-service
BEP-rc Zones de bâtiments et d'équipements publics - réseau de chaleur	SPEC-nps Zone spéciale - Niddepallenerstroos
ECC-1 Zone d'activités économiques communale type 1	SPEC-np Zone spéciale - Niddepallenerstroos
COM Zone commerciale	PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur
JAR Zone de jardins familiaux	

Zone verte

AGR Zone agricole	PARC Zone de parc public
FOR Zone forestière (1)	VERD Zone de verdure

Zones superposées

PAP PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur	Zone de servitude "couloir pour projets de mobilité douce"
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	Secteur et élément protégé d'intérêt communal de type "environnement construit"
Zone d'aménagement différé	Construction à conserver (1)
CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"	Alignement d'une construction existante à préserver (1)
CV Servitude "urbanisation - coule verte écologique"	Mur à conserver (1)
EN Servitude "urbanisation - éléments naturels"	Petit patrimoine à conserver (1)
IN-1 / IN-2 Servitude "urbanisation - intégration paysagère"	Secteur protégé d'intérêt communal de type "environnement naturel et paysager"
So Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert"	Secteur protégé d'intérêt communal de type "archéologique"
Bois Servitude "urbanisation - bois"	

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

Zone protégée d'intérêt national en procédure réglementaire (1)	à l'aménagement du territoire
Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones Habitat" (1)	POS Paysages (PAP)
Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones de protection oiseaux" (1)	à la gestion de l'eau
à la protection de la nature et des ressources naturelles	Zone inondable - HQ10 (1)
à la protection du patrimoine culturel national	Zone inondable - HQ100 (1)
Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national (1)	Zone inondable - HQ extrême (1)
Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)	ZPS créés par règlement grand-ducal (1)

Indications complémentaires (à lire indicatif)

Biotope protégé (niveau non exhaustif) (1)	Circulation et stationnement
Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (niveau non exhaustif) (1)	Cours d'eau / Eaux stagnantes (1)
Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (niveau non exhaustif) (1)	Courbes de niveau, équidistance 5 m (1)

Limites de la commune
Limites du pays

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérique (PCN) - Exercice 2019

- (1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérique (PCN) - Exercice 2019
- (2) Métré à l'AC Servitude et ZAD
- (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-LTC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2015, les forêts ont été partiellement adaptées par ZeyenBaumann
- (4) Inventaire patrimoine Nat. ZeyenBaumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, novembre 2012 et janvier 2013 (modifié suite à l'avis de la CA en mars 2023)
- (5) Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Administration de la Nature et des Forêts, ZPM en procédure réglementaire ou à réviser "Zones protégées par le Plan national pour la Protection de la Nature (PNPN) de 2017"
- (6) Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement, Zones Natura 2000, octobre 2022
- (7) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 relatif à la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17
- (8) Institut national pour le patrimoine architectural - INPA (liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale) listé au 27 décembre 2022
- (9) Mémorial N° 40 du 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclinent obligatoirement les cartes des zones inondables et les cartes des zones d'inondation pour les cours d'eau de l'État, de la Région wallonne et de la Région flamande
- (10) Mémorial N° 1229 du 10 octobre 2018 portant création de zones de protection autour des collages d'eau souterraine
- (11) Le décret du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17
- (12) Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, 2017
- (13) Inventaire des geschätzten Biotope im Inneren und Cirivandemich der Gemenebest, ZeyenBaumann, 2008
- (14) Sites et aires protégées aux dispositions de l'article 17 et du 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Plan d'aménagement général
approbation définitive octobre 2023

Vote du conseil communal le 3 avril 2023
Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 4 octobre 2023, réf.: 8124/CS
Approbation de la Ministre de l'Intérieur en date du 10 octobre 2023, réf.: 53C/010/2020

Huelwen, Ielwen

ZB ZEYEN BAUMANN
URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
GÉNÉRAL

Plan N° 02
échelle 1:2.500
octobre 2023